DENISE CONSTRUCTION ENGINEERING SARL / Marchés ARSP ciblés

N°	Objet	Donneur d'ordre	Référence ARSP
1	Assèchement de la fosse KCC KOV : terrassement et génie civil	Kamoto Copper Company (KCC)	https://appeldoffre.arsp.cd
2	Assèchement de la fosse KCC KOV : projet SMPP	KCC / projet SMPP	https://appeldoffre.arsp.cd
3	Rénovation complète de la cuisine du Club House	Mutanda Mining (MUMI)	https://appeldoffre.arsp.cd
4	Construction d'un centre culturel	Kinga Kila Mining SASU	https://appeldoffre.arsp.cd

KAMOTO
COPPER COMPANY SARL

APPEL D'OFFRES

Nom du projet **: Projet d'assèchement de la fosse KCC KOV**

Numéro d'appel d'offres **:** KCC/ENG/C101/10/2026

Validité de l'appel d'offres **:** du 15/10/2026 au 31/10/2026

Durée du contrat : du 10/01/2026 au 31/03/2027

de réception définitif du client - À confirmer

1. Présentation de l'entreprise Kamoto Copper Company

La Kamoto Copper Company « KCC » est une société minière dont le siège social est situé à Uisines de Luilui, Commune de Dilala, Ville de Kolwezi, Province de Lualaba, République démocratique du Congo.

Son site d'exploitation est situé à environ 17,2 km de Kolwezi et comprend une mine à ciel ouvert, une usine de traitement hydrométallurgique et les infrastructures de soutien.

2. Contexte et justification

La société Kamoto Copper Company SA (KCC) invite les entreprises qualifiées et expérimentées à manifester leur intérêt pour les travaux de génie civil et de terrassement du projet d'assèchement de KOV en République démocratique du Congo. Ce projet comprend la construction et le remplacement d'infrastructures d'assèchement liées aux zones du concasseur et des stations de pompage P6C et P7B.

L'entrepreneur fournira la main-d'œuvre, l'encadrement, le matériel de construction, l'outillage, les ouvrages provisoires, les essais et les consommables nécessaires à l'exécution des travaux qui lui sont confiés, notamment les armatures en acier, le ciment et les granulats. La répartition des matériaux permanents et des éléments fournis gratuitement sera précisée dans le cahier des charges.

I. DESCRIPTION DU PROJET

Étendue des travaux

Le lot prévu comprend les travaux de génie civil et de terrassement nécessaires à l'installation de la station de pompage d'assèchement de KOV. Les quantités définitives, les limites des travaux, les interfaces et les responsabilités en matière de matériaux seront définies dans les plans d'appel d'offres, le bordereau des quantités et le cahier des charges. Les activités devront être conformes aux plans approuvés et aux exigences de KCC, avec un accès progressif coordonné avec les opérations et les autres entreprises.

3.1 Mise en place du site

L'entrepreneur doit :

- Mise en place et démantèlement des installations, des équipements et des services temporaires du site ; réalisation des levés topographiques, de l'implantation et de la vérification des niveaux existants par rapport aux points de contrôle topographiques établis.
- Avant toute excavation, vérifiez auprès du KCC les services identifiés ; protégez les infrastructures opérationnelles et maintenez les voies d'accès et de drainage approuvées.

3.2 Travaux de terrassement et préparation des fondations

L'entrepreneur doit :

- Dégager et préparer les zones de travail désignées ; effectuer les travaux de terrassement et de remblai, les plateformes de travail et les accès associés dans les limites de travail définies.
- Excaver les fondations, les tranchées, les puisards et les structures de drainage ; assurer le soutènement des fouilles, l'assèchement et le drainage temporaire selon les méthodes approuvées.

- Retirer les matériaux non conformes et mettre en place un remblai de remplacement approuvé, conformément aux recommandations géotechniques et aux exigences de conception émises. Gérer les sols affectés selon les procédures environnementales approuvées par KCC.
- Utiliser des matériaux de remblai approuvés là où c'est nécessaire, les transporter, les mettre en place, contrôler leur humidité et les compacter en couches contrôlées ; remblayer autour des structures achevées.

3.3 Construction en béton et génie civil

L'entrepreneur doit :

- Réaliser tous les travaux de génie civil associés conformément aux plans de construction émis, y compris, mais sans s'y limiter, les fondations, les socles, les dalles, les armatures, le scellement, le coulis et les éléments coulés dans le lot, poser et vérifier les boulons de fixation, les manchons et les éléments encastrés ; coordonner les gabarits, les tolérances et les niveaux de transfert avec les entrepreneurs en installation d'équipement et de structure.
- Réaliser le drainage des eaux pluviales, les finitions de surface et les accès conformément au cahier des charges.

3.4 Contrôle et essais de qualité

L'entrepreneur doit :

- Mettre en œuvre un plan qualité de projet et des plans d'inspection et d'essais couvrant les travaux de terrassement, le béton, les éléments encastrés, le coulis et les systèmes de protection.
- Effectuer les essais spécifiés de conformité des matériaux, d'humidité-densité et de compactage sur le terrain ; tenir à jour les dossiers d'approbation des couches et de terrassement.
- Soumettre les plans de mélange de béton et les approbations de matériaux ; effectuer les essais spécifiés sur le béton frais et sa résistance, les inspections des armatures et des coffrages, ainsi que les relevés dimensionnels.
- Effectuer les inspections et les tests complets spécifiés concernant le confinement et le revêtement de protection ; consigner les non-conformités et mettre en œuvre les actions correctives.
- Conserver les certificats de matériaux, les rapports d'inspection, les rapports d'enquête, les résultats des tests et les dossiers de qualité pour la livraison progressive et finale.

3.6 Levée des réserves et réception

L'entrepreneur doit :

- Effectuer des inspections de réception des travaux de génie civil, corriger les défauts et finaliser les points à corriger.
- Soumettre les enquêtes, la documentation relative à la qualité et les garanties applicables ; nettoyer les zones de travail et remettre en état les zones de construction temporaires.

3.7 Santé, sécurité, environnement et communauté (HSEC)

L'entrepreneur doit :

- Respectez les exigences KCC HSEC et soumettez les évaluations des risques spécifiques au projet, les énoncés de méthode et les plans d'urgence.
- Contrôler les risques d'effondrement lors des fouilles, les interactions avec les engins mobiles, les opérations de levage, les travaux en hauteur, les réseaux sous tension, les opérations de bétonnage et l'exposition aux résidus acides ; respecter les procédures d'autorisation et d'isolement.
- Fournir les EPI appropriés et le personnel possédant les certificats médicaux, les cartes jaunes et la formation en sécurité requis. Adopter une approche sécuritaire au travail et signaler immédiatement les incidents, les dangers et les quasi-accidents.

- Contrôler la poussière, l'érosion, les sédiments, les eaux de construction et les déchets ; utiliser les sites d'élimination approuvés et protéger les zones d'exploitation et les communautés adjacentes.

II. CONDITIONS DE SOUMISSION

Les soumissionnaires intéressés doivent être des sociétés de droit congolais et fournir les informations suivantes :

- Certificat ARSP (Autorité de Régulation de la Sous-traitance dans le secteur Privé) valide (Obligatoire).
- RCCM (Registre du Commerce et du Crédit Mobilier) ; IDNAT (Numéro d'Identification Nationale) ; NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et tous les enregistrements légaux applicables.
- Documents de conformité fiscale les plus récents.
- Preuve d'enregistrement conformément à la loi congolaise.
- Profil de l'entreprise détaillant ses capacités en matière de travaux de génie civil et de terrassement, y compris les sous-traitants spécialisés proposés pour les revêtements de protection ou autres travaux spécialisés.
- Projets similaires réalisés au cours des cinq dernières années, en précisant le client, le lieu, le montant, les dates et l'étendue des travaux. Mentionnez votre expérience pertinente en matière d'installations minières, de réhabilitation de friches industrielles, de bétonnage et de terrassement, et fournissez des références vérifiables.
- Structure organisationnelle et CV du personnel clé, y compris le responsable de site proposé, les superviseurs des travaux publics, le géomètre, le personnel qualité et HSE.
- Statistiques HSE des trois dernières années et aperçu du système de gestion de la qualité et des dispositifs de contrôle des constructions de l'entreprise.
- Matériel de terrassement et de compactage disponible, dispositifs de production ou d'approvisionnement en béton, matériel de mise en place, coffrage, matériel topographique, matériel d'assèchement et véhicules ; modalités de propriété ou de location et disponibilité.
- Capacité financière et références pertinentes, charge de travail actuelle, délai de mobilisation et disponibilité proposée des ressources clés.
- Seules les entreprises répondant aux critères ci-dessus peuvent manifester leur intérêt. Cette manifestation d'intérêt vise la présélection ; des offres techniques et commerciales détaillées seront demandées aux entreprises retenues.
-

III. CONFORMITÉ

- Nous ne demandons aucun paiement, frais ou avantage à aucun stade de la procédure d'appel d'offres.
- Toute demande de paiement, de commission ou de rétrocommission, effectuée directement ou indirectement au nom de notre société, doit être considérée comme frauduleuse et signalée immédiatement.
- Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de fraude ou de corruption, qu'elle soit publique ou privée.

- Tout acte ou tentative de corruption doit être signalé via notre plateforme sécurisée : https://glencore.raisingconcerns.org/
- Toute violation avérée entraînera des sanctions strictes, conformément aux lois applicables et à notre code de conduite.

IV. MANIFESTATION D'INTERET

- Si vous souhaitez soumettre une offre pour ce projet et si vous remplissez les conditions énoncées dans la section précédente, veuillez fournir les informations requises en cliquant sur le lien suivant :_____
- Un courriel vous demandant vos documents vous sera envoyé à la fin de cette publication, avec un délai de 24 heures pour y répondre.

V. ACCÈS AU PORTAIL

- Les entreprises dont le profil correspond à la description du projet Mutanda Mining pourront recevoir par courriel les identifiants nécessaires pour accéder au portail et participer à l'appel d'offres.

KAMOTO
COPPER COMPANY SARL

APPEL D'OFFRES

Nom du projet **: Projet d'assèchement de la fosse KCC KOV**

Numéro d'appel d'offres **:** KCC/ENG/M101/10/2026

Validité de l'appel d'offres **:** du 15/10/2026 au 31/10/2026

Durée du contrat : du 25/02/2027 au 31/05/2027

Achèvement final Avis du client - À confirmer

1. Présentation de l'entreprise Kamoto Copper Company

La Kamoto Copper Company « KCC » est une société minière dont le siège social est situé à Uisines de Luilui , Commune de Dilala, Ville de Kolwezi, Province de Lualaba, République démocratique du Congo.

Son site d'exploitation est situé à environ 17,2 km de Kolwezi et comprend une mine à ciel ouvert , une usine de traitement hydrométallurgique et les infrastructures de soutien.

2. Contexte et justification

La société Kamoto Copper Company SA (KCC) lance un appel à manifestation d'intérêt auprès d'entrepreneurs qualifiés et expérimentés pour la réalisation des travaux d'installation des structures, des équipements mécaniques, de la tuyauterie et des travaux de tôlerie (SMPP) dans le cadre du projet d'assèchement de KOV en République démocratique du Congo. Ce projet comprend la construction et le remplacement d'infrastructures d'assèchement liées aux zones du concasseur et des stations de pompage P6C et P7B.

L'entrepreneur fournira la main-d'œuvre, l'encadrement, le matériel de construction, l'outillage, les travaux temporaires, les essais et les consommables nécessaires à l'exécution des travaux qui lui sont confiés. Des informations complémentaires seront précisées dans le dossier d'appel d'offres.

.

I. DESCRIPTION DU PROJET

Étendue des travaux

Le périmètre comprend la fourniture de main-d'œuvre, la supervision, le matériel de construction et les outils nécessaires à l'installation, au montage, aux essais et à la mise en service de l'installation SMPP.

3.1 Charpente métallique

L'entrepreneur doit :

- Réceptionner, inspecter, décharger, stocker et gérer les matériaux d'acier de construction.
- Monter et installer la charpente métallique et le bardage.
- Installer des plateformes, des passerelles, des caillebotis, des rampes, des escaliers et des structures d'accès.
- Effectuer l'alignement et le boulonnage, et éventuellement les travaux de soudage sur site.
- Effectuer des contrôles dimensionnels et des contrôles de qualité.
- Appliquer une peinture de retouche et une protection anticorrosion aux endroits nécessaires.
- Injectez du coulis entre les plaques de base des colonnes et les socles en béton.
- Assurer une gestion de la qualité à tous les niveaux.

3.2 Installation des équipements mécaniques

L'entrepreneur doit :

- Installer les pompes et autres équipements de traitement.
- Effectuer les opérations d'alignement et de nivellement.
- Travaux complets d'assemblage et d'installation mécanique.
- Appuyer les activités de pré-mise en service et de mise en service.
- Fournir des plans de levage et des études d'arrimage pour l'installation d'équipements lourds.
- Assurer une gestion de la qualité à tous les niveaux.

3.3 Installation de la tôlerie

L'entrepreneur doit :

- Installer les goulottes, trémies, caniveaux, conduits et bacs.
- Fabrication complète des réservoirs.
- Effectuer des opérations de découpe, de soudage et d'assemblage.
- Effectuer les réparations et modifications de tôlerie nécessaires.
- S'assurer que toutes les soudures sont conformes aux procédures de soudage approuvées et aux normes de qualité.
- Effectuer des tests non destructifs.
- Assurer une gestion de la qualité à tous les niveaux.

3.4 Installation de la tuyauterie

L'entrepreneur doit :

- Fabriquer et installer des systèmes de tuyauterie pour procédés, eau, air et boues.
- Installer les vannes, les raccords, les supports et les interfaces d'instrumentation.
- Effectuer l'alignement et le raccordement des tuyauteries.
- Effectuer des essais hydrostatiques, pneumatiques et d'étanchéité.
- Préparer les kits de test et la documentation qualité.
- Assistance à la mise en service et au transfert opérationnel.
- Effectuer des tests non destructifs.
- Assurer une gestion de la qualité à tous les niveaux.

3.5 Contrôle et tests de qualité

L'entrepreneur doit :

- Mettre en œuvre un système de gestion de la qualité approuvé.
- Effectuer les inspections et les essais conformément aux spécifications du projet.
- S'assurer que les inspections de soudage et les exigences en matière de CND sont respectées.

- Conserver des dossiers de construction complets et des dossiers qualité.
- Remettez les documents de transfert une fois la transaction terminée.

3.6 Assistance à la mise en service

L'entrepreneur doit :

- Fournir un soutien à la construction lors de la mise en service.
- Corriger les points de la liste de contrôle.
- Soutenir les activités de démarrage de l'usine.
- Fournir la documentation finale conforme à l'exécution.

3.7 Santé, sécurité, environnement et communauté (HSEC)

L'entrepreneur doit :

- Respectez toutes les exigences MUMI HSEC.
- Élaborer et soumettre des évaluations des risques et des énoncés de méthodes spécifiques au projet.
- S'assurer que tout le personnel possède un certificat médical valide, une carte jaune et une formation en matière de sécurité.
- Fournir des EPI adaptés à tous les employés.
- Adopter une approche de travail sans accident et sécuritaire tout au long du projet.
- Signalez immédiatement tous les incidents, dangers et quasi-accidents.

II. CONDITIONS DE SOUMISSION

Les soumissionnaires intéressés doivent être des sociétés de droit congolais et fournir les informations suivantes :

- Régulation de la Soustraitance dans le secteur Privé) valide (Obligatoire).
- RCCM (Registre du Commerce et du Crédit Mobilier) ; IDNAT (Numéro d'Identification Nationale); NIF (Numéro d'Identification Fiscale) et toutes les inscriptions légales applicables.
- Documents de conformité fiscale les plus récents.
- Preuve d'enregistrement conformément à la loi congolaise.
- Profil de l'entreprise détaillant ses capacités SMPP.
- Liste de projets SMPP similaires menés à bien au cours des cinq dernières années.
- Structure organisationnelle et CV du personnel clé.
- Statistiques HSEC pour les trois dernières années.
- Matériel de construction, grues, véhicules et ressources disponibles.
- Capacité financière et références pertinentes.

  Seules les entreprises répondant aux critères ci-dessus sont autorisées à manifester leur intérêt.

III. CONFORMITÉ

- Nous ne demandons aucun paiement, frais ou avantage à aucun stade de la procédure d'appel d'offres.
- Toute demande de paiement, de commission ou de rétrocommission , effectuée directement ou indirectement au nom de notre société, doit être considérée comme frauduleuse et signalée immédiatement.
- Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de fraude ou de corruption, qu'elle soit publique ou privée.
- Tout acte ou tentative de corruption doit être signalé via notre plateforme sécurisée : https://glencore.raisingconcerns.org/
- Toute violation avérée entraînera des sanctions strictes, conformément aux lois applicables et à notre code de conduite.

IV. MANIFESTATION D'INTERET

- Si vous souhaitez soumettre une offre pour ce projet et si vous remplissez les conditions énoncées dans la section précédente, veuillez fournir les informations requises en cliquant sur le lien suivant : _____
- Un courriel vous demandant vos documents vous sera envoyé à la fin de cette publication, avec un délai de 24 heures pour y répondre.

V. ACCÈS AU PORTAIL

Les entreprises dont le profil correspond à la description du projet Mutanda Mining pourront recevoir par courriel les identifiants nécessaires pour accéder au portail et participer à l'appel d'offres.

KINGA-KILA MINING

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE UNIPRERSONNELLE

CD/KZI/RCCM/ 18-B-821, Id Nat 6-128-N36968T, NIF : A1819188C

Kolwezi, le 23/10/2026

Addresse: No 158 Av Moero, commune de Manika, ville: Kolwezi

Telephone : +243 895 440 367 Mr Mouyang , +243 836994499 Mr bryce

Email: kik-rse@hkexcellen.com ,

CC: lihuijun@hkexcellen.com; luomq@hkexcellen.com; mouy@hkexcellen.com; Wolfsway21@foxmail.com

APPEL D'OFFRE.

Chers societés candidats de services potentiels, nous sollicitons par la présente votre intérêt pour soumettre une candidature concernant les services de « Travaux de construction d'un centre communautaire à Luilu ».

Si vous souhaitez candidater, veuillez :

1. Confirmer votre intérêt en envoyant un courriel à kik-rse@hkexcellen.com CC lihuijun@hkexcellen.com ; luomq@hkexcellen.com ; mouy@hkexcellen.com Wolfsway21@Foxmail.com ; , en indiquant la raison sociale de votre entreprise et en précisant dans l'objet « PROJET II.2 CONSTRUCTION D'UN CENTRE CULTURELLE ».

2. Décrire votre expérience dans les services concernés : depuis quand proposez-vous ces services et nombre de contrats que vous avez menés à bien.

3 Documents attestant des qualifications de l'entreprise :

• Lettre de motivation / d'accompagnement établie sur papier à en-tête de la société, mentionnant son adresse complète.

• Attestation ARSP en cours de validité (Critère obligatoire).

• Attestations fiscales et administratives en cours de validité (RCCM, ID Nat, NIF, etc.).

• Attestation bancaire certifiant la solidité financière et précisant le montant maximun des lignes

de crédit disponibles (datant de moins de 3 mois).

• Justificatifs d'expérience professionnelle avérée dans le domaine concerné.

• Avis d'assujettissment sur la tva, declaration de la taxe sur la valeur ajoutee des ces dernier mois,

Seules les entreprises qui répondent aux exigences ci-haut reprises, sont autorisées à manifester leur intérêt.

4. Calendrier de l'appel d'offres

Date limite de dépôt des offres : 02 Novembre 2026 à 17 h 00, heure locale de Lubumbashi

Phase d'évaluation des offres : du 02 Novembre au 09 Novembre 2026 ;

Notification de l'attribution du marché : avant le 20 Novembre 2026

5. Début du projet : le 12 Decembre 2026.

Dès réception de votre confirmation d'intérêt, nous procéderons à un contrôle de conformité préalable de votre entreprise et à une pré-évaluation, et nous vous indiquerons les prochaines étapes.

Si les étapes de contrôle et de pré-évaluation sont concluantes, nous vous ferons parvenir le cahier des charges,

qui détaille les services requis de ce projet.

Sincerment,

KINGA KILA MINING SASU

APPEL D'OFFRES

Nom du projet : **RENOVATION COMPLETE DE LA CUISINE DU CLUB HOUSE**

Numéro d'appel d'offres **:** MUMI/PRJ/01/10/2026

Validité de l'appel d'offres **:** du 21/10/2026 au 05/11/2026

Durée du contrat :

---

1. Présentation de l'entreprise MUMI SARL

Mutanda Mining « MUMI SARL » est une société minière dont le siège social est situé au N°4746 Avenue Laurent Désiré Kabila, District Mutoshi , Commune Manika, Ville de Kolwezi, Province Lualaba, République Démocratique du Congo.

Son site d'exploitation est situé à environ 42 km de Kolwezi et comprend une mine à ciel ouvert , une usine de traitement hydrométallurgique et les infrastructures de soutien.

MUMI s'engage en faveur de l'excellence opérationnelle, de la sécurité, de la protection de l'environnement et du développement durable grâce à des investissements continus dans les infrastructures de ses usines et l'amélioration de ses opérations.

I. DESCRIPTION DU PROJET

Étendue des travaux

L'objectif de ce projet est de trouver des entrepreneurs expérimentés pour collaborer avec l'équipe de direction afin de moderniser la cuisine et l'espace de stockage du club house, tout en assurant une supervision complète des travaux.

II. CONDITIONS DE SOUMISSION

- Produire son certificat de l'ARSP en cours de validité. (Condition Obligatoire)
- Démontrer une expérience avérée dans ce domaine. (Condition Obligatoire)
- Produire l'agreement du ministère des travaux publics (Condition Obligatoire)

III. CONFORMITÉ

- Nous ne demandons aucun paiement, frais ou avantage à aucun stade de la procédure d'appel d'offres.
- Toute demande de paiement, de commission ou de rétrocommission, effectuée directement ou indirectement au nom de notre société, doit être considérée comme frauduleuse et signalée immédiatement.
- Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de fraude ou de corruption, qu'elle soit publique ou privée.

- Tout acte ou tentative de corruption doit être signalé via notre plateforme sécurisée : https://glencore.raisingconcerns.org/
- Toute violation avérée entraînera des sanctions strictes, conformément aux lois applicables et à notre code de conduite.

IV. MANIFESTATION D'INTERET

- Si vous souhaitez soumettre une offre pour ce projet et si vous remplissez les conditions énoncées dans la section précédente, veuillez fournir les informations requises en cliquant sur le lien suivant :
- RENOVATION COMPLETE DE LA CUISINE DU CLUB HOUSE – Fill out form
- Un courriel vous demandant vos documents vous sera envoyé à la fin de cette publication, avec un délai de 24 heures pour y répondre.

V. ACCÈS AU PORTAIL

- Les entreprises dont le profil correspond à la description du projet Mutanda Mining pourront recevoir par courriel les identifiants nécessaires pour accéder au portail et participer à l'appel d'offres.